



LA UNE

## A Mayotte, l'Etat tente d'éviter une explosion sociale

Par Louise Fessard

Article publié le lundi 14 décembre 2009

Le président du conseil général de Mayotte (UMP), Ahamed Atoumani Douchina Douchina, sera mercredi 16 décembre à Paris pour signer une convention avec l'Agence française du développement confirmant le prêt de 20 millions d'euros promis par la ministre de l'outre-mer, Marie-Luce Penchard, le 6 décembre lors de sa visite précipitée dans cette île de l'archipel des Comores. En prime, la ministre de l'outre-mer a également avancé 28 millions d'argent frais (10 millions pour le surcoût du port de Longoni et 18 millions sur trois ans).

«*De l'argent pour éviter l'émeute* », titrait le 7 décembre *Mayotte Hebdo* qui voit dans les «cadeaux de l'Etat à la collectivité» «une sorte de pansement pour soulager les plaies de la population et éviter tout embrasement à la manière de celui des Antilles en début d'année».

Car près de neuf mois après avoir approuvé la départementalisation de leur île, les Mahorais, traditionnels bons élèves de la République, s'agitent dangereusement. Le 2 décembre, sur l'île de Petite-Terre, une manifestation contre la vie chère a dégénéré en affrontement avec les gendarmes. La décision du conseil général d'augmenter les prix d'accès aux barges, qui relient cette île de 15 km<sup>2</sup>, où se trouve l'aéroport de Mayotte, à l'île principale de Grande-Terre, a mis le feu aux poudres. A l'appel d'un Collectif des citoyens perdus, des protestataires ont multiplié les barrages, paralysant Petite-Terre.

Quinze personnes ont été blessées, dont un gendarme ardennais grièvement touché au dos par une grenade de dispersion. Soigné à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, il est actuellement hors de danger. *L'Union*, quotidien ardennais, relate deux versions de l'incident : selon l'état-major de la gendarmerie, la grenade aurait été «lancée par un gendarme et renvoyée par un manifestant avant son explosion». Mais «mercredi, sur place, d'autres sources évoquaient la possible maladresse d'un gendarme qui aurait involontairement atteint l'homme qui le précédait», précise *L'Union*.

Bonnet d'âne pour le conseil général

A l'origine de cette flambée de mécontentement : des prix élevés «en moyenne 2 fois plus que les prix à la Réunion et 3 à 4 fois plus que les prix en Métropole», estime dans *Mayotte Hebdo*, le président de la CFE-CGC mahoraise, Soulaïmana Noussoura, qui rappelle également que «moins de 20% de la population totale (30 à 35.000 personnes sur 200.000 habitants) ont un emploi salarié répertorié».

Cette «dégradation continue du pouvoir d'achat» est, selon le député MoDem de Mayotte, Abdoulatifou Aly, cité par le site

Malango, «aggravée par la gestion catastrophique du conseil général». La collectivité affiche en effet un déficit abyssal de 92 millions d'euros. Depuis novembre et un rapport exaspéré de la chambre territoriale des comptes, le conseil général se trouve de fait sous la «super tutelle» du nouveau préfet de Mayotte, Hubert Derache.

«Autant dire que ça la fout mal au moment où partout on glose sur ?Mayotte 101e département français, 5e département d'outre-mer, etc. ?, raille le quotidien *Les Nouvelles de Mayotte* dans son numéro du 23 novembre. Au lieu d'être un bon élève, le conseil général de Mayotte se fait coiffer d'un joli bonnet d'âne par les magistrats de la chambre territoriale des comptes.»

Pour le bimensuel *Upanga*, les manifestations sur la hausse des tarifs de 0,75 centimes à 1 euro de la barge révèlent donc avant tout «une crise de confiance envers les élus». «Il y a un tas de scandales au niveau du Conseil général et tout ce qu'on trouve à dire, c'est qu'on va augmenter les prix des barges et qu'on va ajouter 8% sur les factures d'électricité», dénonce sur RFO, Jean-Paul Musquin, membre du Collectif des citoyens perdus. «Ce n'est plus possible. La population, avec des petits moyens de subsistance, des salaires minimes, ayant à peine de quoi se nourrir, n'a pas à subir les errements des élus.»

Les interpellations menées de manière musclée à Petite-Terre par les gendarmes jeudi 10 décembre n'ont rien fait pour apaiser le climat. «Ils ont cassé ma porte d'entrée et sont rentrés chez moi», raconte dans *Mayotte Hebdo*, une mère de famille, au travail lors de la perquisition. «Lorsque je suis rentrée, je n'ai pu que constater les dégâts. Je ne sais même pas ce qu'ils cherchaient.» A la gendarmerie, «ils nous ont juste dit qu'ils s'étaient trompés. Rien de plus, même pas d'excuse», précise-t-elle.

Le préfet «n'a rien compris au film»

Dès le 2 décembre, dans un communiqué, le préfet de Mayotte, Hubert Derache, avait mis les événements sur le compte de «bandes mobiles de délinquants» tandis que Marie-Luc Penchard évoquait «des bandes» qui «se sont infiltrées parmi les manifestants». Mais parmi les huit personnes finalement condamnées à de la prison ferme (un mois) pour «violences avec armes en réunion n'ayant pas entraîné d'incapacité totale de travail», une première est auxiliaire de puériculture, un autre agent de sécurité du conseil général de Mayotte et un troisième jardinier du conseil général, rapporte Malango.

Dans ce même communiqué, le préfet fait référence à des actes racistes. Il relate que «des passants ont été extraits de leurs véhicules et violentés au seul motif qu'ils étaient d'origine européenne, et des maisons ont fait l'objet de jets de pierres pour le



*même motif* ».

Des déclarations et une attitude «*de nature à envenimer la situation déjà tendue* » dans l'île, a déclaré le 11 décembre, à l'AFP, l'ancien président du conseil général de Mayotte, Saïd Omar Oili, aujourd'hui conseiller général d'opposition. Estimant que le pré-

fet «*n'a rien compris au film* », Saïd Omar Oili demande son départ. Devant cette situation explosive, Marie-Luce Penchard a bien pris soin de préciser que la visite de Nicolas Sarkozy annoncée pour le 18 janvier n'est qu'«*envisagée* », rapporte *Mayotte Hebdo*.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Éditrice de Mediapart (SAS). Capital social : 4 017 200 €.

Immatriculation : n° 500 631 932 RCS Paris. Numéro de CPPAP : en cours.

Président : Edwy Plenel. Directeur éditorial : François Bonnet.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Courriel : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr). Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08. Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90.